

# Index d'égalité professionnelle Femmes – Hommes

(année 2022)



**Les 4 indicateurs pris en compte dans le calcul de l'index pour une entreprise de moins de 250 salariés sont :**

● L'écart de rémunérations entre les hommes et les femmes dans l'entreprise (sur 40 points) :	non calculable
● L'écart d'augmentations individuelles de salaire (sur 35 points) :	35/35
● Le pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (sur 15 points) :	15/15
● Le nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations (sur 10 points) :	05/10
<b>TOTAL Index (sur 60 points calculables) :</b>	<b>55/60</b>